

# Les entreprises sociales espagnoles

## une identité en devenir

### Isabel Vidal

Centre d'Initiatives de l'Economie Sociale, université de Barcelone. Co-auteur de l'ouvrage *Insercion y nueva economia social : un balance internacional*.

La question de l'insertion sociale par le travail de personnes difficiles à employer (hard to place) se pose comme un défi complémentaire à l'engagement pour le plein emploi. Les entreprises sociales en sont un instrument. On doit distinguer deux groupes importants parmi les personnes exclues du marché de l'emploi : le premier comprend l'ensemble des personnes qui souffrent de handicaps physiques, mentaux ou de maladies mentales (1) ; le second groupe est un ensemble hétérogène de personnes que l'on commence à désigner sous le nom de « handicapés sociaux » (2).

le fondement conceptuel de l'entreprise sociale

Ces entreprises correspondent à des critères précis, d'ordre économique et social. Du point de vue économique, cinq caractéristiques permettent d'identifier leur dynamique d'entreprise :

- une activité économique continue de production de biens ou de vente de services : les entreprises sociales sont directement impliquées dans la production de biens ou de services sous forme permanente ; c'est là une des raisons essentielles de leur existence.

- un haut niveau d'autonomie : les entreprises sociales sont volontairement créées par un groupe de personnes qui les dirigent avec un projet autonome. Par conséquent, ces entreprises peuvent recevoir des subventions publiques mais ne sont pas gérées, ni directement, ni indirectement, par les institutions publiques ou d'autres institutions (fédérations, entreprises privées...) (3).

- un niveau significatif de risque : les promoteurs qui constituent une entreprise sociale assument - en totalité ou en partie - le risque de cette initiative. Sa viabilité financière dépend de l'effort de ses membres et de ceux qui y travaillent pour garantir les ressources suffisantes.

- un minimum de travail rémunéré : les entreprises sociales combinent les ressources monétaires et les ressources non monétaires, les bénévoles et les travailleurs salariés. Cependant, l'activité développée par les entreprises sociales requiert une proportion minimum de salariés.

- une orientation vers le marché : une part importante ou grandissante des recettes de l'entreprise provient du marché (vente de biens ou de services directement à l'utilisateur) ou de transactions contractuelles avec les administrations publiques.

Du point de vue social, cinq indicateurs peuvent être retenus.

- une initiative émanant d'un groupe de citoyens.
- un pouvoir qui ne se fonde pas sur la propriété du capital (4) et une distribution limitée des bénéfices.
- une configuration participative, qui implique les personnes concernées par l'activité; la représentation et la participation des clients-consommateurs au conseil de direction et une gestion démocratique sont des particularités importantes de l'entreprise sociale.
- un objectif explicite d'apport à la collectivité: les entreprises sociales se proposent de promouvoir une notion de responsabilité sociale à l'échelle locale.

En fin de compte, et si l'on voit les choses de cette façon, le terme «entreprise sociale» sous-entend que les organisations de ce type possèdent des éléments de mix market (comme par exemple, l'orientation entrepreneuriale et un certain niveau de financement par les ventes) qu'elles concilient avec des activités et des orientations sociales (mix welfare). On peut en outre définir l'entreprise sociale comme le noyau central de l'économie sociale (ou tiers secteur, ou, comme on le désigne parfois dans l'Union européenne, tiers système).

### **des fonctionnements d'entreprise spécifiques**

Toutes ces entreprises naissent en partant de la base, et non dans une logique descendante, pour répondre à une demande sociale à laquelle ni le secteur privé conventionnel ni le secteur public ne donnent à ce jour une réponse satisfaisante: l'insertion sociale par le travail de personnes souffrant de handicaps reconnus, ou sociaux.

Ces entreprises font fréquemment partie d'un groupe de sociétés dans lequel se combinent des formes juridiques non lucratives avec des formes juridiques plus conventionnelles mais qui, dans leurs statuts, précisent qu'elles ne sont pas non plus à but lucratif. Une analyse de l'évolution de ces groupes de sociétés permet de constater que dans un premier temps l'entité sans but lucratif a été fondée, puis, des années plus tard, l'entreprise. Et il convient de souligner que l'unique actionnaire ou l'actionnaire majoritaire de l'entreprise reste cette entité à but non lucratif, société mère du groupe. Le pouvoir politique du groupe lui appartient (5).

Le groupe fournit tous les services nécessaires aux personnes handicapées: depuis le logement jusqu'à la formation, en passant par un emploi réel. Cependant, au sein du groupe, les différentes organisations qui le constituent se répartissent le travail en fonction de sa nature.

Les activités qui sont mises en place pour la création d'emploi au service des diverses catégories de handicapés peuvent l'être avec le concours de capitaux extérieurs. Dans ce cas-là les ressources financières proviennent principalement du marché et la logique entrepreneuriale correspond plus largement à celle des entreprises du secteur marchand; pourtant, les unités de production en question peuvent bénéficier de subventions ou autres avantages au titre des publics qu'elles intègrent. On peut donc parler de la présence d'un système de mix market.

Bien qu'actuellement un nombre important d'entreprises sociales fassent partie d'un groupe où coexistent des entreprises de type mix welfare, c'est-à-dire rapportées à l'intérêt général dans un contexte de délégation de service public (6) et des entreprises de type mix market, cela ne signifie pas que dans l'avenir la situation doive perdurer ainsi. On peut penser que du moment où la société civile assume l'existence d'entreprises mix market, une désagrégation et un partage du travail peuvent survenir non seulement à l'intérieur d'un groupe d'entreprises, mais aussi au niveau du tissu des entreprises sociales. En fin de compte, la consolidation des entreprises sociales dans le contexte du nouveau modèle d'organisation du bien-être social peut permettre ultérieurement leur développement, indépendamment d'entités correspondant à la logique du mix welfare.

Ces entreprises se caractérisent aussi par la diversité de leurs statuts juridiques. Et, à partir d'une initiative souvent associative, elles connaissent ou ont connu des leaders qui ont marqué la culture de l'entreprise et son évolution au-delà des pratiques de type mix welfare.

Les ressources qu'elles mobilisent sont d'origines diverses. Par exemple, en 1997, les ventes ont représenté 70 % chez SOEMCA et Can Ensenya et 56 % chez Cooperativa Miques. Le reste correspondait à des subventions. Les dépenses de personnel ont représenté 34,5 % chez SOEMCA, 54 % chez Can Ensenya et 58 % à la Cooperativa Miques, dans la mesure où en employant uniquement des personnes avec handicaps reconnus, SOEMCA bénéficie d'une exonération totale des charges sociales. Toutes les trois enregistrent des profits d'autant plus élevés que les charges à payer sont réduites. Quant au volume de travail fourni par ces entreprises, il n'a cessé de croître depuis leur création.

### **le rôle du bénévolat et son impact sur l'organisation**

Relativement au concept de ressources bénévoles mobilisées par l'entreprise sociale, il convient de distinguer deux modalités : les dons, en argent ou en nature, et les dons de temps.

Les dons en argent ou en matériels sont relativement importants dans le cas de Cooperativa Miques. En 1998, elle a reçu 6943 appels téléphoniques d'amis et collaborateurs souhaitant faire don de biens usagés qui ont été collectés, recyclés ou remis en état (7). Concernant les apports en temps non rémunéré, c'est encore la Cooperativa Miques qui en bénéficie le plus. En 1996, sur un total de 149 personnes impliquées dans cette initiative, 16 étaient bénévoles, soit 11 %. Durant la période 1992-1997, Cooperativa Miques a bénéficié du travail bénévole de 188 personnes au total (8). Une autre forme de travail bénévole est la compression des salaires des dirigeants et responsables du projet. Dans les quatre cas, on constate un exercice du bénévolat dans les entités à but non lucratif qui sont l'âme des entreprises sociales. Les dirigeants des groupes travaillent gratuitement ; leurs postes ne sont pas remplis.

En bref, les quatre expériences mobilisent des ressources sous forme de bénévolat. Elles se différencient par l'intensité plus ou moins grande de leur présence. Plus la reconnaissance institutionnelle est importante, plus la présence des bénévoles se limite au niveau de la direction du groupe de sociétés. En outre, dans les groupes bien reconnus par les institutions, on enregistre un poids plus important des responsables professionnels.

### **une atomisation des structures de représentation**

Théoriquement, les entreprises sociales sont des initiatives qui se rattachent au tiers secteur. En réalité les associations, fondations et organisations qui agissent dans le monde des handicapés reconnus, à l'exception de la Fondation Once, ne font pas partie des structures de représentation dont dispose l'économie sociale en Espagne. Elles ne se considèrent pas non plus comme économie sociale. Elles n'ont pas eu d'ailleurs comme préoccupation de créer un front commun avec l'ensemble des entités et organisations développant des activités de mix welfare ou mix market, ou avec les initiatives d'entrepreneurs à objectifs sociaux. La culture institutionnelle du pays a favorisé les organisations verticales. Il n'y a pas de mouvement de représentation horizontal ni d'union, même à un niveau qui coifferait toutes les entreprises sociales comme dans le cas des entreprises conventionnelles qui outre le fait d'être organisées par activité et par secteur géographique, font partie d'un même ensemble.

Les entreprises qui agissent dans le milieu des handicapés sociaux sont les seules à percevoir le besoin de s'identifier à l'économie sociale, non sans difficultés. Can Ensenya et la Cooperativa Miques ont adhéré à ses structures représentatives. Mais un long dialogue est encore nécessaire pour que de telles entreprises de la « nouvelle économie sociale »<sup>(9)</sup> soient admises à part entière par l'économie sociale plus instituée. Il n'existe donc pas dans le pays une organisation représentative des initiatives d'entreprises à but social. Il n'existe pas de forum des représentants des entreprises sociales. Il est certain qu'au préalable il est nécessaire de les identifier pour permettre ensuite l'affirmation d'une organisation qui canalise et défend les intérêts communs de ces initiatives et de leurs dirigeants<sup>(10)</sup>.

Telle est la situation actuelle de l'entreprise sociale et de ses leaders en Espagne. Ces entreprises n'ont pas de nom, pas de réel statut. Il n'existe pas d'information économique qui fasse part de leurs résultats. Elles ne font pas partie d'un seul club. Elles ne s'identifient que peu à l'économie sociale conventionnelle. Elles vont en solitaire, agissent comme en franc-tireurs à l'intérieur du pays. Divers sont les résultats de ces leaders sociaux et des groupes qu'ils ont créés. Deux sont à souligner : leur capacité de transversalité ou d'intégration horizontale de différents services au public : logement, assistance médicale... et leur capacité de création d'emploi avec des collectifs de « difficilement employables »

En fin de compte l'existence de l'entreprise sociale et de préférence, du groupe d'entreprises à dimension sociale, qui combine actions de mix welfare et actions de mix market, représente un instrument qui, bien géré peut donner des résultats satisfaisants.

1. Désignés dans ce texte sous le nom générique de handicapés. Voir également le dossier « Fermer les asiles... et après ? Souffrance psychique et intégration sociale » Economie et Humanisme, n° 339, déc. 1996.
2. Ce sont deux groupes de handicapés, les premiers bénéficiant d'une reconnaissance institutionnelle - Loi LISMI de 1982 -, les seconds dans l'attente de leur reconnaissance institutionnelle en Espagne.
3. Elles gardent donc le droit de prendre la parole, de protester et de se retirer, en fermant leurs unités. Cf. A.O. Hirschman, Exit, voice and loyalty, Harvard University Press, 1970.
4. En général, en application du principe « un homme, une voix » ou au moins par une dissociation des droits de vote et de la détention des parts de capital.
5. C'est le cas pour l'association Atzegui dans le groupe Gureak, c'est le cas pour la fondation Engrunes dans le groupe Cooperativa Miques et c'est le cas de Amica dans le groupe Soemca.
6. Brazo gestor de la administracion.

7. La collecte sélective, le recyclage, la construction et la confection sont les activités productives de la coopérative.
8. Considérant que le nombre de handicapés sociaux bénéficiaires de l'expérience Miques a été de 364 personnes, cela représente 2 bénévoles pour 3 salariés en processus d'insertion.
9. Selon l'expression de Louis Favreau.
10. cf. L. Favreau, J.L. Laville, J. Defourny (dir), Insertion et nouvelle économie sociale : un bilan international, Desclée de Brouwer, 1998, et Ciriec - España, Valence, pour l'édition espagnole.
11. Ces rapprochements pourront notamment leur permettre de mieux affronter le risque de perdre leur autonomie (dans une logique de captation des ressources publiques), et celui de devenir des entreprises-ghettos.

## Quatre entreprises leaders

Ce texte se base sur l'approche des entreprises d'insertion suivantes (1) :

- ? **Association Atzegui** (1972) - Groupe Gureak (1982) : 14 centres de travail au Pays Basque, plus 8 ateliers supplémentaires qui en 1997 procurèrent 2 008 emplois dont seulement 174 à des personnes sans handicaps reconnus.
- ? **AMICA** (1984) - **SOEMCA** (1990). Ces organisations sont les leaders de l'insertion sociale par le travail de personnes en difficulté en Cantabrique. En 1997, les membres de AMICA étaient au nombre de 571 et les travailleurs avec contrat de travail au nombre de 163 personnes chez SOEMCA.
- ? **Fondation Engrunes** (1982) - Coopérative Miques (1992), leaders en Catalogne de l'insertion sociale par le travail de « handicapés sociaux »
- ? **Can Ensenya** (1985), à Barcelone. Son objectif est la création d'emplois stables pour les personnes handicapées (physiques, psychiques ou mentaux) et les handicapés sociaux. Le total de ses effectifs en 1997 représentait 121 personnes.

Les protagonistes de ces entreprises tendent à travailler en solitaire. Ils ignorent relativement les autres entités qui ont opté pour une stratégie d'entreprise similaire. Les entreprises choisies comme exemple ne se connaissent pas entre elles et n'entretiennent pas de relations structurées.

Trois font partie ou ont fait partie d'expériences internationales dans le cadre des programmes européens, en attendant de ces rapprochements la compréhension de nouvelles méthodes d'action pour l'insertion de leurs publics. Ils ont en fait plus de contacts avec leurs homologues étrangers qu'avec leurs homologues nationaux.

(1) Il correspond également aux premiers résultats de l'étude *Una respuesta innovadora al problema de la exclusión social en España : las empresas sociales, conduite avec le soutien de la Commission Interministérielle Science et Technologie.*